

Quelques dates :

- janvier 1999 : première déclaration officielle
- janvier 2005 : seconde déclaration officielle : « Accompagner » devient « Accompagner en Comminges »
- novembre 2006 : première convention avec le Centre Hospitalier Comminges Pyrénées de Saint Gaudens

Chaque année, l'association propose au moins une conférence publique, avec médecins, professeurs et juristes.

ACCOMPAGNER...



EN COMMINGES

COMMENT REJOINDRE NOTRE ÉQUIPE D'ACCOMPAGNANTS ?

- envoyer une lettre de motivation au siège de l'association
- répondre au questionnaire d'information
- prendre part à l'entretien préalable avec notre psychologue

Formation initiale des accompagnants

Thèmes développés

Les soins palliatifs

La maladie, la souffrance, la mort

Euthanasie et dignité

Le deuil, la séparation

Les besoins spirituels

Symbolisme des rites funéraires

L'écoute

Le corps : outil de parole

Savoir-être de l'accompagnant



A

Accompagner
et promouvoir les

S

oins

P

alliatifs
en Comminges

Maison des Associations
51 rue du Pradet
31800 SAINT-GAUDENS
Tel : 05 62 00 19 52

L'accompagnant bénévole

Qui est-il ?

Coopté, sélectionné, il a été formé pendant un an à l'accompagnement des personnes souffrant de maladie grave ou en fin de vie.

Pour mener à bien sa tâche et tenir sa place, il est suivi par un psychologue dans le cadre de la formation continue au sein d'un groupe de parole.

Il s'engage à donner régulièrement de son temps dans les lieux où il intervient : domicile, maison de retraite, hôpital.

Quel est son rôle ?

Cheminaut à vos côtés, à votre rythme, il apporte une présence, une écoute, un soutien, dans le respect de vos besoins et de ceux de vos proches.

Témoin d'une société qui s'applique à briser l'isolement, il partage avec vous, simplement, l'instant présent.

Qui peut le contacter ?

- la famille
- l'hôpital
- les médecins et infirmiers libéraux
- tous services de soins infirmiers ou d'aide à domicile.

CONTACT COORDINATRICE :

05 61 79 52 24 ou **06 14 25 29 86**
tous les jours sur rendez-vous

Soins palliatifs et accompagnement

Charte Nationale des ASP

Art.1A - Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement.

Art.1B - Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe inter-disciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Art.10 - Des bénévoles, formés à l'accompagnement en fin de vie et appartenant à des associations qui les sélectionnent, peuvent avec l'accord de la personne malade et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins en participant à l'ultime accompagnement du malade, en confortant l'environnement psychologique et social de la personne et de son entourage.

Statuts de l'ASP Comminges

La mission :

- proposer et assurer, en établissement ou à domicile, une présence, une écoute et un accompagnement bénévoles aux personnes en fin de vie et à leur famille
- promouvoir la formation initiale et continue des bénévoles
- aider à l'évolution des mentalités face à la fin de vie et à la mort par tous les moyens appropriés.

Les valeurs :

- affirmer la dignité de toutes les personnes quels que soient leur origine, leur situation, leur état physique, psychique ou social
- vivre une fraternité authentique afin de renouer les liens de solidarité rompus ou distendus
- s'engager dans une dynamique de mémoire et de transmission par l'accueil de la parole des malades.

